SDIS 70

Commission spécialisée

"Secours et Soins d'Urgence aux Personnes"

Lundi 7 mars 2022





Composition de la commission

Présidente de la commission :

• Madame Edwige EME, 1ère vice-présidente du conseil d'administration du SDIS,

Membres de l'assemblée délibérante du conseil d'administration du SDIS :

- Monsieur Thierry BORDOT, conseiller départemental du canton de Saint Loup/Semouse,
- Monsieur Frédéric BURGHARD, conseiller départemental du canton de Luxeuil-les-Bains,
- Monsieur Patrick GOUX, maire de Colombe lès Vesoul,
- Monsieur Jean-Paul CARTERET, maire de Lavoncourt,
- Monsieur Thomas OUDOT, conseiller départemental du canton de Vesoul 1,
- Madame Marie BRETON, communauté de communes du Val de Gray,
- Monsieur Bernard PIQUARD, conseiller départemental du canton de Lure 2,

Partenaires:

- Monsieur Pierre GORCY, président du conseil de surveillance du GH70,
- · Madame Alexandrine KIENTZY-LALUC, directrice du GH70,
- Monsieur Toufiq EL CADI, chef du SAMU 70,
- Madame Véronique TISSERAND, déléguée départementale de l'ARS,
- Monsieur Laurent TISSOT, directeur de la Solidarité et de la santé publique du Conseil départemental de la Haute-Saône,
- Docteur Christian SYLVAIN, président du conseil départemental de l'Ordre national des médecins,
- Monsieur Cyril MOULIN, président du conseil départemental de l'Ordre national des infirmiers,
- Docteur Dominique ROSSI, président de la communauté professionnelle territoriale de santé, (CPTS) du bassin vésulien,
- Docteur Marie-Paule PERLES, présidente de la communauté professionnelle territoriale de santé, (CPTS) du bassin du Pays de Lure,
- Docteur Martial OLIVIER-KOEHRET, président de la communauté professionnelle territoriale de santé, (CPTS) du bassin de Luxeuil.



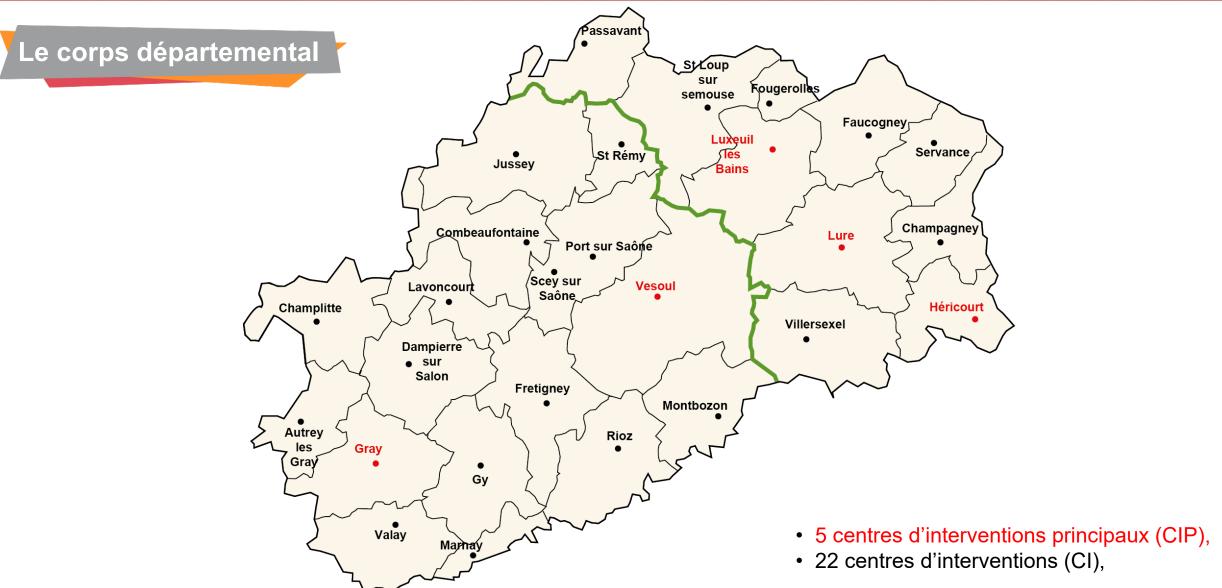
Objectifs de la commission spécialisée "SSUAP"

La commission spécialisée "Secours et Soins d'Urgence aux Personnes" a pour objet de :

- Suivre et analyser l'activité SSUAP.
- Suivre et évaluer la politique départementale de secours et soins d'urgence aux personnes.
- Piloter la mise en œuvre du Schéma Départementale d'Analyse et de Couverture des Risques (SDACR) en matière de SSUAP :
 - Recentrer les secours sur l'urgence / carences et autres missions non urgentes,
 - Développer l'action du SSSM sur les missions SSUAP sans les positionner en carence des autres services,
 - Développer la pharmacie,
 - S'engager totalement dans la révolution numérique des SSUAP,
- Décliner localement les évolutions nationales en matière de SSUAP qu'elles soient législatives, réglementaires ou doctrinales.
- Suivre les déclinaisons départementales des mesures législatives portées par la loi Matras en matière de SSUAP.
- Entretenir les relations avec les partenaires du SDIS dans le domaine du SSUAP.
- Faire toute proposition visant à améliorer la réponse opérationnelle du SDIS en matière du SSUAP en parfaite concordance avec la politique générale départementale en matière de santé.

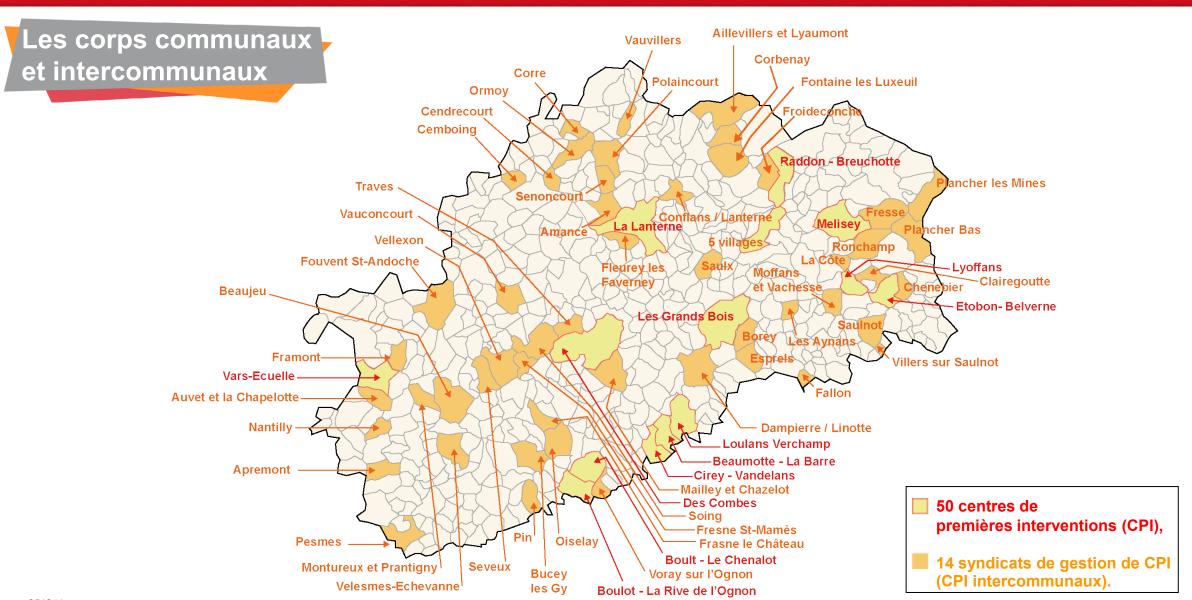


L'organisation opérationnelle du SDIS





L'organisation opérationnelle du SDIS (suite)





La réponse opérationnelle dans le cadre du « Secours et Soins d'Urgence aux Personnes "



39 véhicules de secours et d'assistance aux victimes (VSAV) du corps départemental



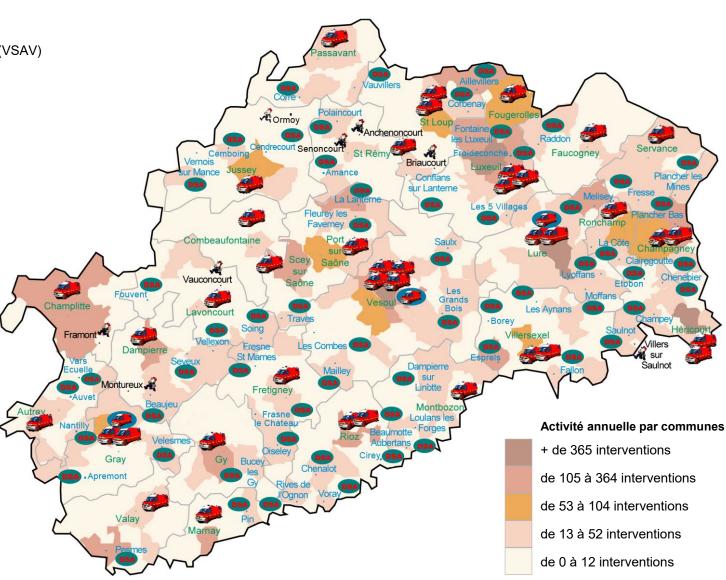
3 véhicules de soins d'urgence bariatrique (VSU)



60 centres communaux avec un sac de l'avant



7 centres communaux intervenant en qualité de secouriste





Effectifs du SDIS au 31 décembre 2021



1890 (* + 2,1%)

Sapeurs-pompiers volontaires (SPV) dont 105 personnels du service de santé et de secours médical (SSSM) (Suspensions d'engagement et statuts multiples compris).



101 (* - 2,88 %)

Sapeurs-pompiers professionnels (SPP) dont 3 personnels du service de santé et de secours médical (SSSM)



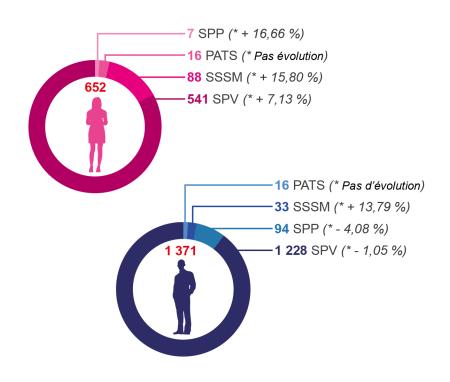
32 (* Pas évolution) Personnels administratifs, techniques et spécialisés (PATS)



111 (* + 1,83 %) Jeunes sapeurs-pompiers dans 5 sections



4 (* + 100 %) **Apprentis**





du service de santé: 108

Médecins	20
Médecins aspirant	2
Infirmiers	79
Pharmaciens	2
Vétérinaire	1
Psychologue	2
Cardiologue	1
Diététicienne	1



L'activité opérationnelle

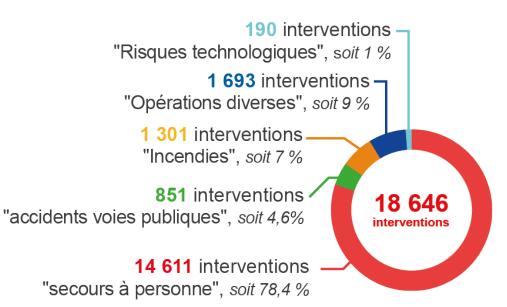
26 016 appels provenant du numéro d'urgence 112 – soit 49 %



27 517 appels provenant du numéro d'urgence 18 soit *51* %









L'engagement opérationnel du Service de Santé et de Secours Médical



Sollicitation du SSSM en hausse de 11,6 % par rapport à 2020

- 3 055 demandes d'engagement
- 1 032 réponses
- 1 052 victimes prises en charge



Protocoles Infirmier de Soins d'Urgence (PISU)

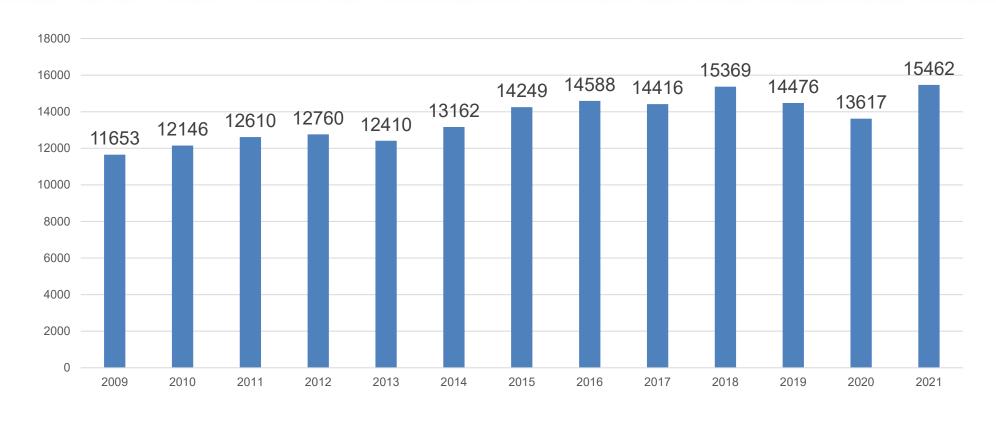
- 65 infirmiers de sapeur-pompier volontaire protocolisés (+ 10 par rapport à 2020)
- 386 PISU engagés dont :
 - 201 protocoles "Antalgie"
 - 58 protocoles "ACR"

Prise en charge des arrêts cardiaques

- 147 arrêts cardiaques pris en charge
 - 104 arrêts cardiaques avec rythme non choquable
 - 43 rythmes choquables
- 26 victimes récupérées



Evolution du secours et soins d'urgence aux personnes



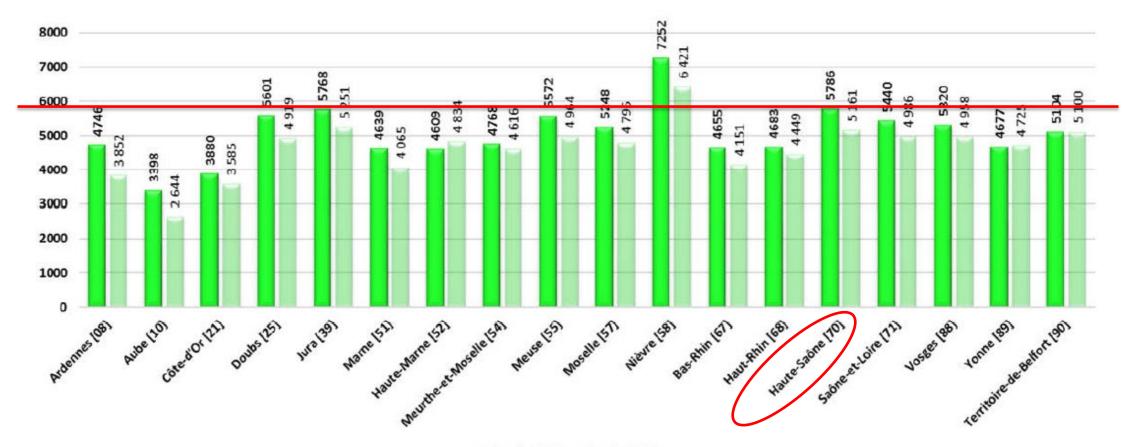
		2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
	SAP	11653	12146	12612	12760	12410	13162	14249	14588	14416	15369	14476	13617	15462
•		5,30%	4,20%	3,82%	1,19%	-2,74%	6,06%	8,26%	2,38%	-1,18%	6,61%	-5,80%	-5,90%	13,50%



Comparatif des interventions SSUAP de la zone EST

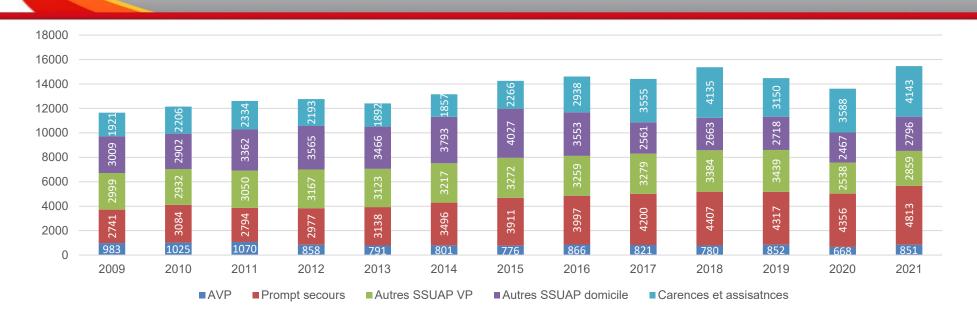
Nombre d'interventions SUAP pour 100 000 habitants

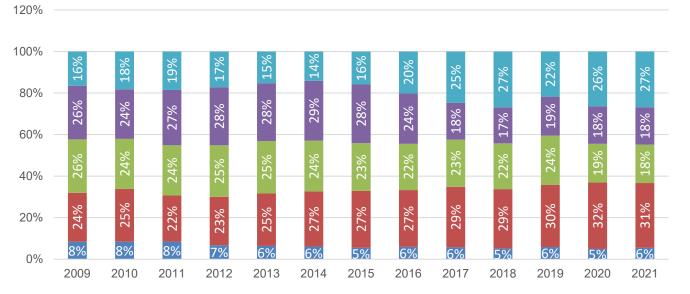
(Population municipale - Décret n°2019-1546)

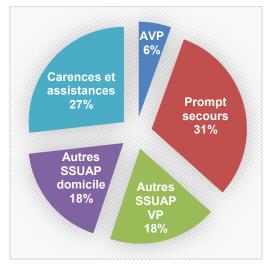




Répartitions des interventions par catégories

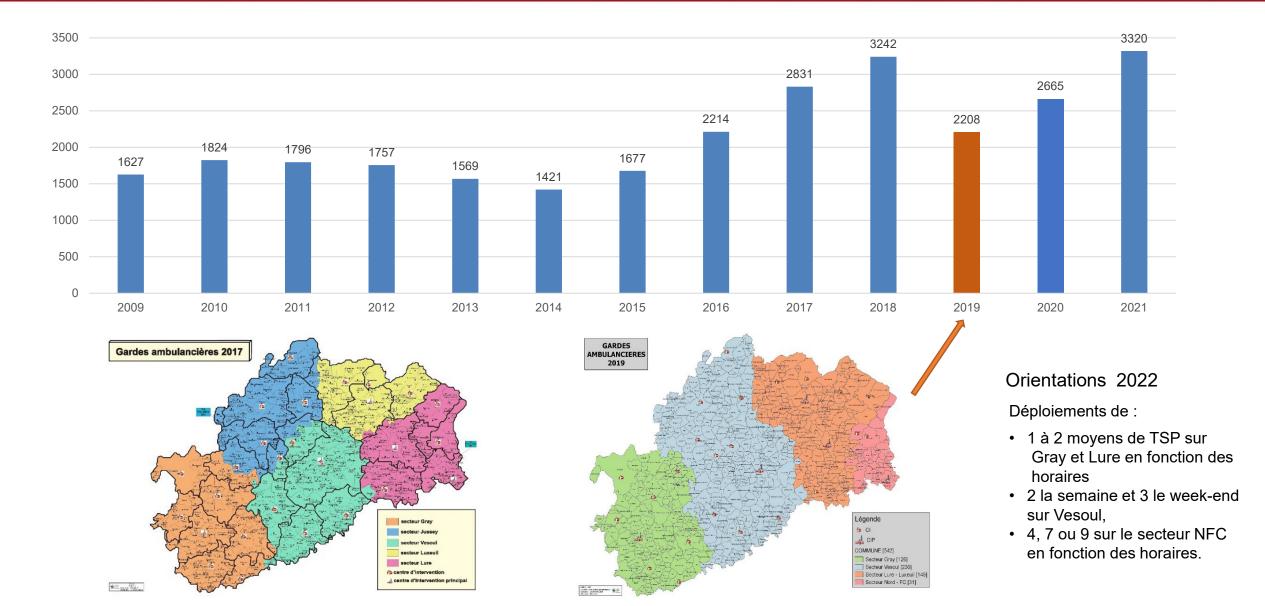








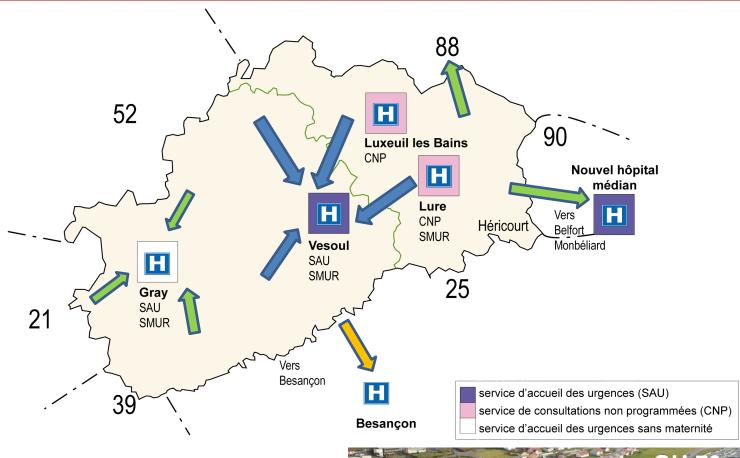
Evolution des indisponibilités des transporteurs sanitaires privés ou "carences"





Organisation hospitalière

Destinations	20)17	2021		
Vesoul	6605	55 %	8042	64 %	
Gray	1495	12 %	1586	12 %	
Luxeuil	720	6 %	20	0, 2 %	
Lure	725	6 %	282	2 %	
Besançon	850	7 %	1049	8 %	
N.F.C.	1467	12 %	1474	12 %	
Autres	131	1 %	172	1,5 %	

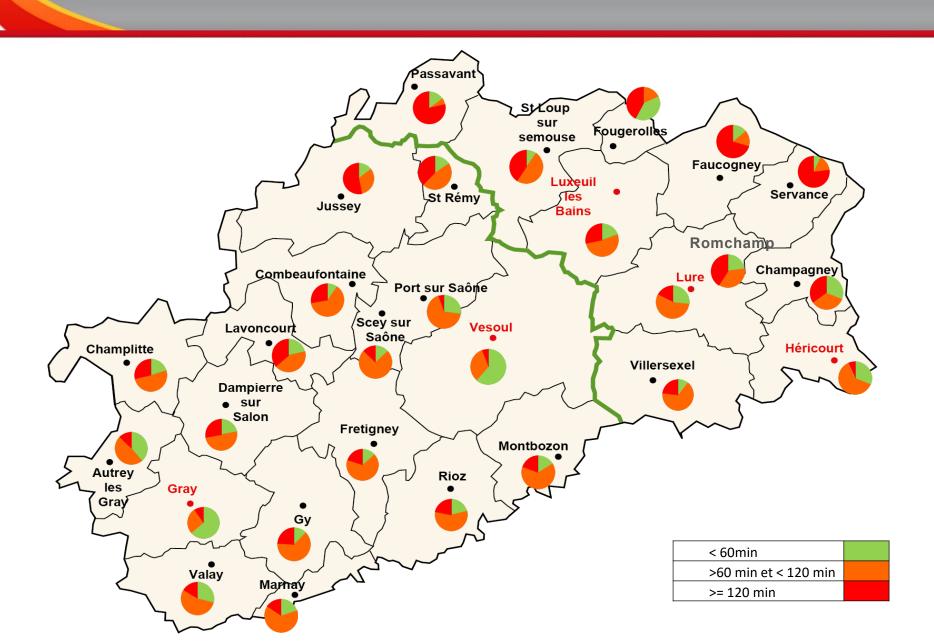


Conséquence : entre 2017 et 2021, 124 550 kms supplémentaires annuellement parcourus (indexés sur la même activité) soit une augmentation de 22 % des kilomètres parcourus





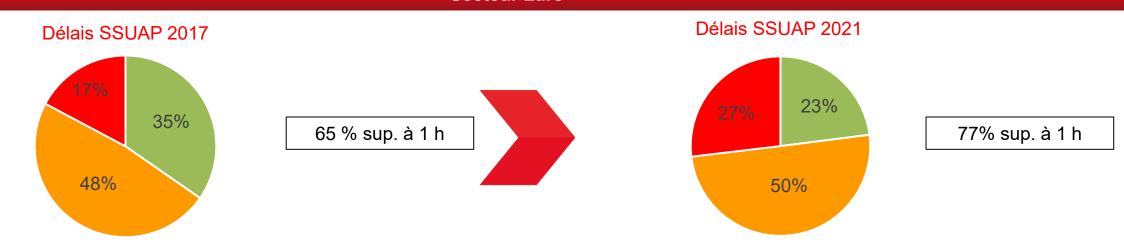
Durée des interventions SSUAP en 2021



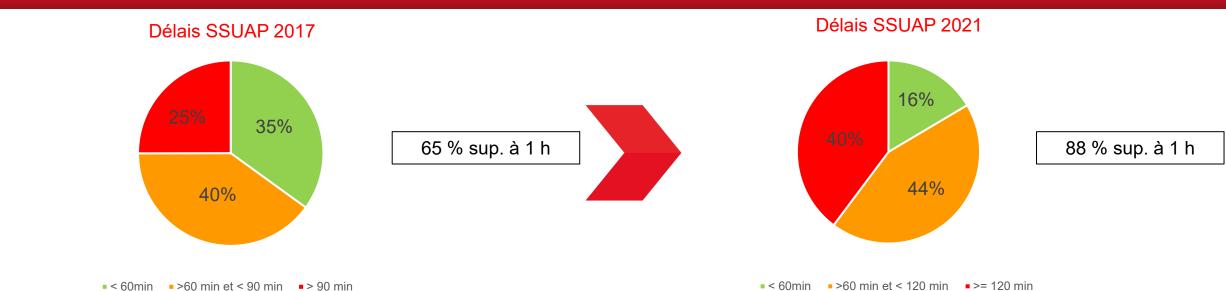


Comparatif des durées des interventions SSUAP entre 2017 / 2021

Secteur Lure



Secteur Luxeuil-les-Bains



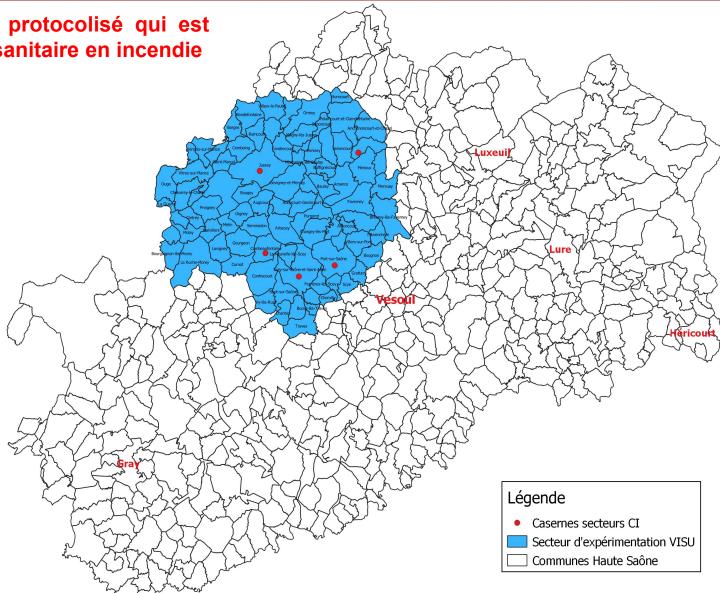


Expérimentation V.I.S.U. (véhicule infirmier de soins d'urgence)

Paramédicalisation des secours par un infirmier protocolisé qui est engagé sur les missions d'urgences et de soutien sanitaire en incendie

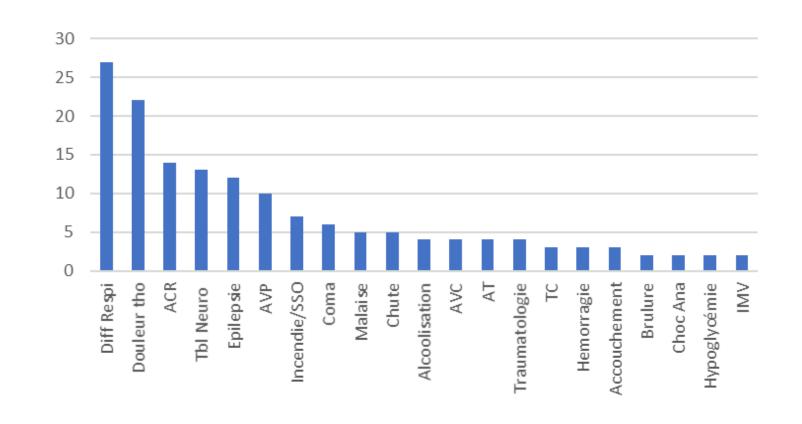
- 88 communes défendues
- Astreinte à domicile 24h/24h et 7J/7,
- Un véhicule dédié,
- Equipement : sac infirmier, moniteur multiparamétrique défibrillateur, planche automatisée de massage cardiaque, détecteur de monoxyde de carbone sanguin, etc...







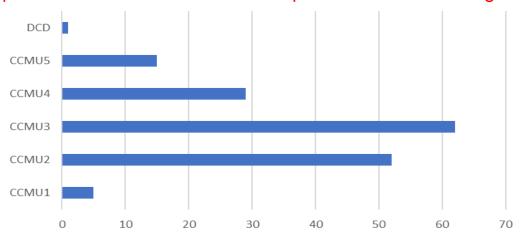
- 164 sollicitations du VISU
- Pour 320 interventions VSAV pour SSUAP, déclenchement du VISU dans 51,2 % des cas
- Renfort du SMUR dans 23 % des interventions VISU
- 23% des interventions réalisées la nuit
- Délai d'intervention moyen : 14 minutes
- Réponse à 100% des sollicitations contre 30 % auparavant



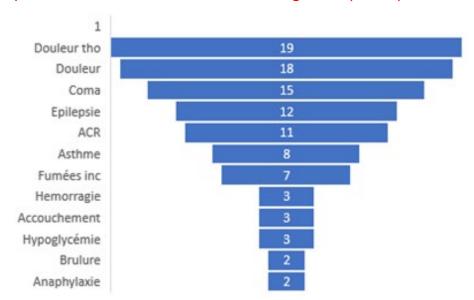


Retour d'expérience du V.I.S.U. (15 novembre au 31 décembre)

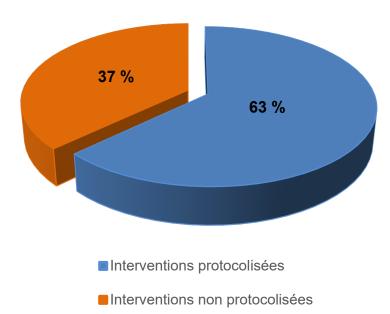
Répartition selon la classification clinique des malades des urgences (CCMU)



• 103 protocoles infirmiers de soins d'urgence (PISU) ont été mis en œuvre









Un premier bilan encourageant pour l'expérimentation V.I.S.U.

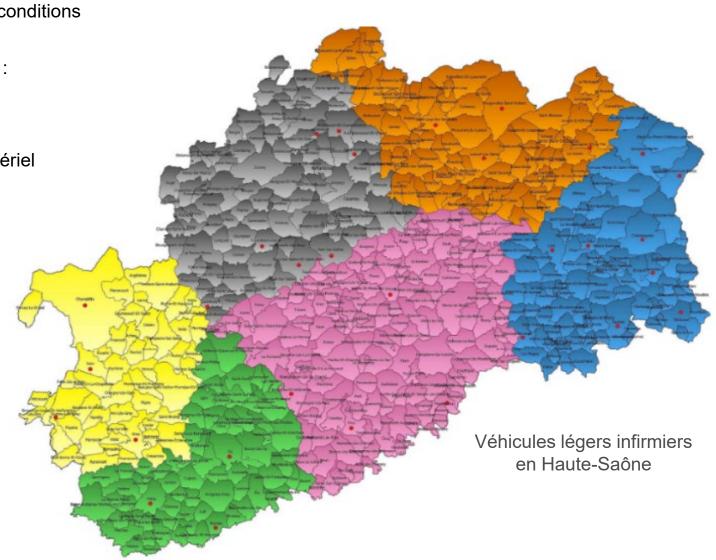
Au-delà de la plus value sur l'offre de soins d'urgences, les conditions d'exercice des ISPV sont améliorées :

- Garantie d'engagement pour les membres du SSSM : 1 à 3 interventions par 24 h,
- · Départ rapide avec le véhicule à domicile,
- Sentiment d'être utile sur tout le secteur avec du matériel performant,
- Possibilité d'être engagé en dehors du secteur sur les interventions importantes,

Evolution possible:

Déploiement en 2022 sur 1 à 2 secteurs qui remplissent les conditions requises :

- Effectifs SSSM suffisants
- Nombre d'interventions cohérent
- Complémentarité optimale
- Interaction avec un autre SMUR





Bilan numérique et télémédecine

Projet initié en 2019 et conforté par le SDACR en 2021,



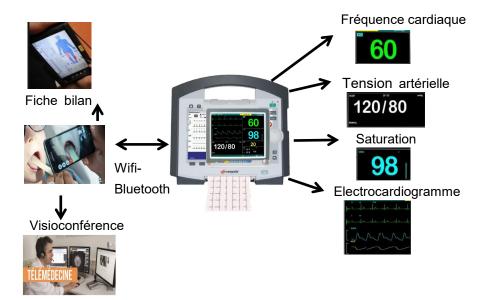






Il consiste à transmettre au Service d'accueil des Urgences un bilan numérique en y intégrant différentes données :

- constantes vitales et ECG du moniteur multiparamétrique CORPULS,
- données individuelles d'IDU TAG,
- photos (ordonnances, médicaments, plaie.....).



Historique du projet



2019-2021	30 moniteurs multiparamétriques équipent chaque VSAV et VISU
1 ^{er} trimestre 2022	Développement, avec la société UrgSAP, de la fiche bilan dématérialisée
2ème trimestre 2022	Connexion avec l'hébergeur de données de santé (attente de réponse du GRADE'S) et début de la phase test avec les SAU
2ème semestre 2022	Déploiement des tablettes et mise en œuvre
Courant 2022	Prévoir la réception du bilan initial par le CRRA 15 pour une évacuation des victimes sur le plateau technique adapté



Exemples de déploiement dans d'autres départements

A l'instar de la Haute-Saône, d'autres départements ont déployé des véhicules "infirmiers" :

- Val d'Oise
- Var
- Haute Corse
- Creuse
- Lot et Garonne
- Bas Rhin
- Haut Rhin
- ..
- Brigade des sapeurs-pompiers de Paris





La télémédecine embarquée commence également à se déployer :

- Dans la Nièvre, le SAMU de la Côte d'Or, qui assure la régulation de ce département, déploie, chez les sapeurs-pompiers et les ambulanciers, un outil commun de télémédecine,
- Dans les SDIS du VAL d'Oise, de la Moselle, des Hautes Pyrénées, télémédecine couplée à la fiche bilan, avec le logiciel UGSAP.





Entretenir les relations avec les partenaires du SDIS notamment le GH 70

Renouvellement des conventions début 2022



Transport sanitaire médicalisé



Formation SIMUR



Conduite de la VLM et de la VLI



Complémentarité NOVI



Des questions?

A votre disposition pour vous répondre...



Prochaine réunion de la commission SSUAP

Rendez-vous en juin 2022

Ordre du jour prévisionnel

- Bilan de l'activité opérationnelle notamment l'évolution des carences
- Point de situation sur :
 - le projet de réorganisation de la permanence des transporteurs sanitaires privés
 - le "bilan numérique, télémédecine"
 - Déploiement V.I.S.U.
 - le projet de pharmacie à usage intérieur (PUI) du SDIS (objectif SDACR)
 - les mesures législatives portées par la loi Matras en matière de SSUAP.
- Réflexion autour de l'évacuation de certaines victimes hors SAU

SDIS 70

Merci pour votre attention

